

FORMATION BPJEPS APT

Numéro d'habilitation : 21075HABBP40094

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

SPÉCIALITÉ «EDUCATEUR SPORTIF »

MENTION «ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)»

WWW.FORMATIONCOGITO.FR

Entretiens de sélection : 01 Mars au 20 septembre 2023

TEP : Passage Obligatoire pour tous les candidats auprès de l'ARFA IDF

Positionnement (pour tous les candidats) : 20 octobre 2023

Formation : Formation : du 29 septembre 2023 au 26 septembre 2024

— **l'humain au coeur de la formation** —



LE DIPLÔME BPJEPS

DIPLOMES

APT



Diplôme des métiers du sport et de l'animation, de niveau IV, le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) est délivré au titre de spécialités « éducateur sportif » ou « animateur socio-culturel » et d'une mention disciplinaire.

Dans le secteur sportif, le **BPJEPS** permet d'encadrer contre rémunération, les activités physiques et sportives de la discipline.

Dans le secteur de l'animation socio éducative ou culturelle, le **BPJEPS** obtenu dans la mention « Loisirs tous publics » ou lorsqu'il est assorti d'un certificat complémentaire permet de diriger un accueil collectif de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs...).

Le **BPJEPS** permet, en outre, de se présenter, selon sa spécialité, aux concours de la fonction publique territoriale (éducateur ou animateur territorial) ainsi qu'au concours de la fonction publique hospitalière (animateur sportif hospitalier).

APPRENTI

LA FORMATION EN APPRENTISSAGE



Le **contrat d'apprentissage** répond à l'objectif de montée en compétence du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique : la formation en alternance

Qui peut bénéficier du contrat d'apprentissage ?

Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ;

- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus : les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, **les travailleurs handicapés**, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.

[CLIQUEZ POUR EN SAVOIR PLUS](#)

LES COMPETENCES 4 UC



01

Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

02

Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation.
- Conduire un projet d'animation.
- Evaluer un projet d'animation

03

Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.
- Evaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage.

04

Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option.
- Maîtriser et faire appliquer les règlements des disciplines de la mention ou de l'option.
- Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention ou dans l'option.



MODALITES DE CERTIFICATIONS

Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

Certification	Lieu	Support	Public	Choix des familles	Durée de certification
UC 1 UC 2	organisme de formation	Dossier Exposé	Libre	Libre	Exposé 20 minutes Entretien 20 minutes

Certification	Lieu	Support	Public	Choix des familles	Durée de certification
UC 3.1	Structure d'alternance ou organisme de formation	Dossier de 6 séances	Moins de 18 ans OU plus de 18 ans		10 minutes 45 minutes à 120 minutes 30 minutes
UC 3.2	Structure d'alternance ou organisme de formation	Dossier de 6 séances	Moins de 18 ans OU plus de 18 ans		10 minutes 45 minutes à 120 minutes 30 minutes
UC 4	Structure d'alternance ou organisme de formation	Dossier de 6 séances	Libre		5 minutes 45 minutes à 120 minutes 30 minutes

DEROULEMENT DE LA FORMATION



Inscription

Les formations préparant à ces diplômes sont assurées par des organismes de formation publics ou privés habilités par la DRDJSCS. Les inscriptions se font directement auprès d'eux.

Conditions d'accès

L'inscription en BPJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par :

- la validation d'exigences préalables à l'entrée en formation ;
- la réussite aux tests de sélection organisés par COGITO.

En sport, la réussite aux tests d'exigences préalables à l'entrée à la formation suppose un bon niveau de pratique dans la discipline.

Déroulé de la formation

La formation se déroule en alternance : des modules théoriques en centre de formation et des modules pratiques dans une structure de stage, sous la responsabilité d'un tuteur. Chaque organisme a ses propres modalités pédagogiques et contenus de formation. La durée de la formation dépend de la discipline et du niveau de chaque stagiaire.

Positionnement

Cette étape permet de situer les compétences du candidat par rapport aux attendus du diplôme visé. Cette phase permet de déboucher sur un parcours individuel de formation contractualisé entre l'organisme et le candidat. Ce parcours tient compte de l'écart entre les compétences visées par le diplôme et les acquis préalables du candidat (qualifications ou expériences antérieures).



AMENAGEMENT

DISPENSES

- Equivalence : réforme BPJEPS (10 UC à 4 UC)

Vous avez validé plusieurs UC d'un BPJEPS en 10 UC, vous pouvez demander une équivalence pour un BPJEPS en 4 UC

- Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous », suivants :

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC1 Encadrer un public	UC2 Projet d'animation	UC3 Mention activités physiques pour tous	UC4 Mention activités physiques pour tous
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X					
CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS) option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et option « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO)						X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		

- Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC 10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications. *annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016 fixant la liste des diplômes acquis jusqu'au 31 décembre 2015 et modifiant le code du sport
*CQP : certificat de qualification professionnelle.

Rappel : les unités capitalisables 1 et 2 sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « activités physiques pour tous » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.



LIEU DE

LA FORMATION



LIEU DE LA FORMATION :



Gymnae Armagis - Saint-Germain en Laye
Gymnase Fragonard - Paris 75017

Former l'éducateur sportif de demain

La formation se déroule à Paris et dans la région Ile de France selon des projets de formation en partenariat avec des structures accueillant du public : Ecole - Maison de santé - clubs - association sportive - Collectivité - société dans le monde du sport, etc...



EMPLOI DU TEMPS

EMPLOI DU TEMPS PRÉVISIONNEL 2021-2022

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	Connaissances de son environnement Public - Législation Méthodologie de Projet	Pédagogie		Pédagogie	Pratique sportive Connaissances APT Connaissances de son environnement
APRES MIDI					

EN STRUCTURE

- Formation en journée en fonction de projets pédagogiques exceptionnels

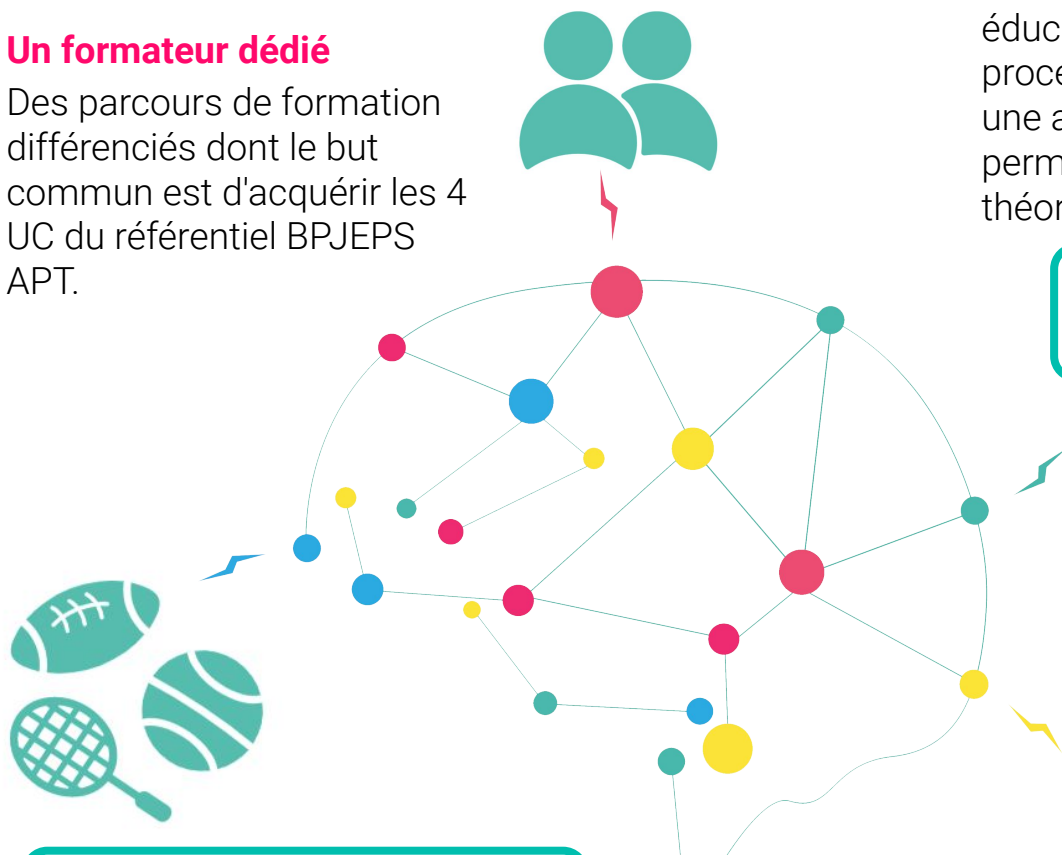
LA FORMATION

EN ACTION

Parcours personnalisés

Un formateur dédié

Des parcours de formation différenciés dont le but commun est d'acquies les 4 UC du référentiel BPJEPS APT.



Parcours pratiques

Une pédagogie active

Des projets de formation réalisés avec le centre **COGITO** en partenariat avec des acteurs locaux du monde associatif, sportif et scolaire permettant aux stagiaires de s'intégrer dans le tissu local, économique, sportif.

Une formation novatrice

Une progression pédagogique axée sur la formation de l'éducateur sportif de demain. Un processus d'apprentissage basé une activité qui crée un lien permanent entre les contenus théoriques et pratiques.

Parcours dynamiques

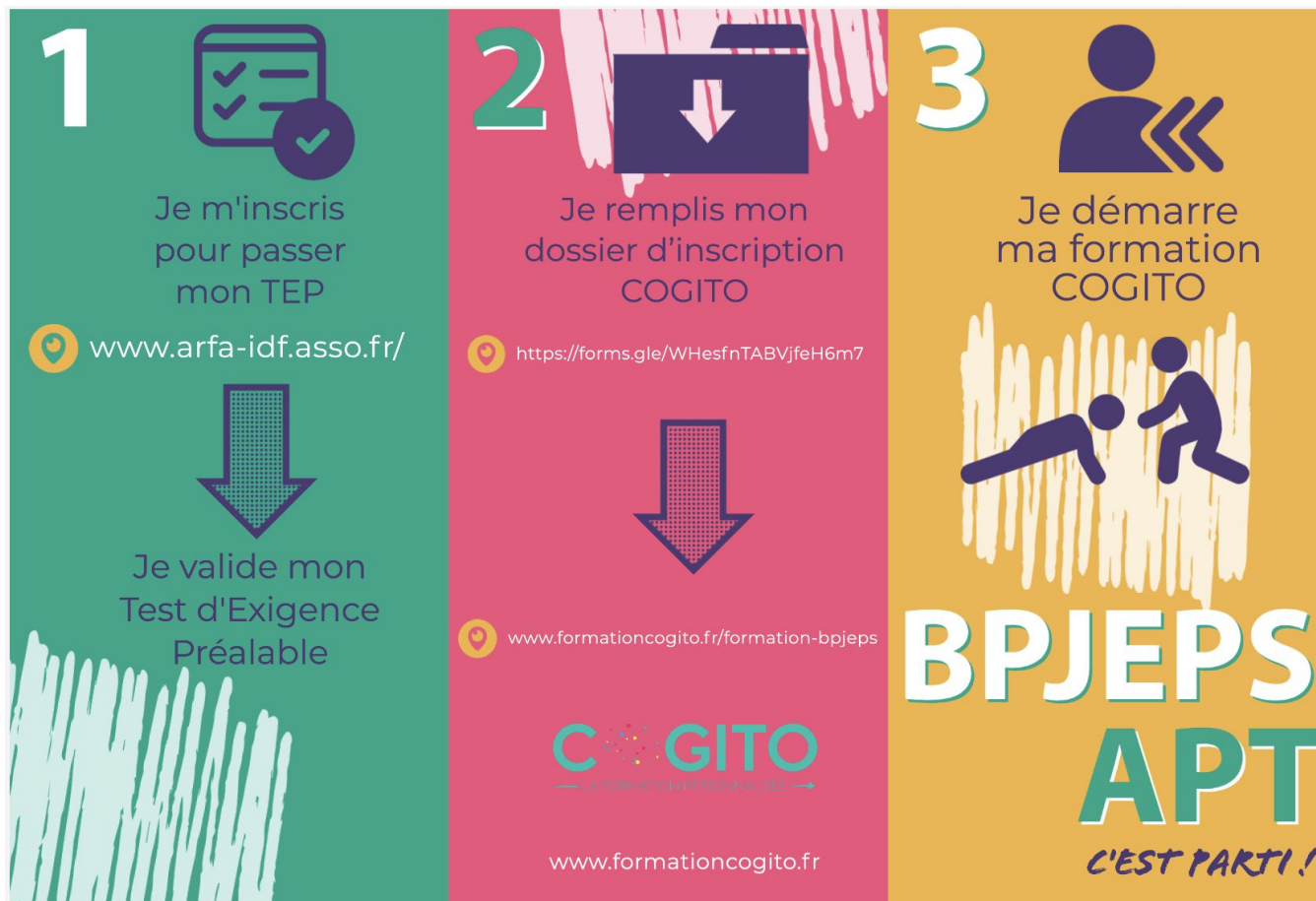
Horaires flexibles

Parcours adaptables

Un programme de formation le matin afin de libérer les stagiaires en structure l'après-midi.*

* formation en journées en fonction de projets pédagogiques

S'INSCRIRE EN 3 TEMPS



S'inscrire à la formation

FINANCEMENT AIDE

7.150,00€

Plan de développement des compétences

OPCO
OPERATEURS DE COMPETENCES

afDas



#1jeune1solution



pôle emploi

Mission Locale

AUTO-FINANCEMENT

6.500,00€



LE MONDE DU DU SPORT

Le sport est un secteur réglementé

- ❑ Pour encadrer contre rémunération, il faut être titulaire d'un diplôme (délivré par l'État), d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (CQP) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
- ❑ Une carte professionnelle est obligatoire. La déclaration se fait via le portail de télé-déclaration des éducateurs sportifs à l'adresse suivante : <https://eaps.sports.gouv.fr/>
- ❑ Cette carte est renouvelable tous les 5 ans

Certificats de qualification professionnelle (CQP)

- ❑ De nombreux CQP créés par les branches professionnelles permettent d'encadrer contre rémunération et ce, dans la limite de certaines conditions d'exercice (annexe II-1 de l'article A 212.1 du code du sport).

Validation d'acquis d'expérience

- ❑ Elle consiste à évaluer les compétences acquises par le candidat au travers de son expérience. Cette dernière doit être à minima d'une durée d'une année de travail effectif à temps complet. La nature de l'expérience professionnelle ou bénévole doit être en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.



POURSUITE ET DEBOUCHES



- ❑ Éducateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand.
- ❑ Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- ❑ DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure

TAUX D'OBTENTION
DES DIPLOMES OU TITRES
PROFESSIONNELS

93%



TAUX DE POURSUITE
DES ÉTUDES

43%



TAUX D'INTERRUPTION
EN COURS DE FORMATION

8%



TAUX D'INSERTION
PROFESSIONNELLE DES
SORTANTS

36%



VALEUR AJOUTÉE
DE L'ÉTABLISSEMENT

Une formation  en action

TAUX DE RUPTURE DE
CONTRAT

8%



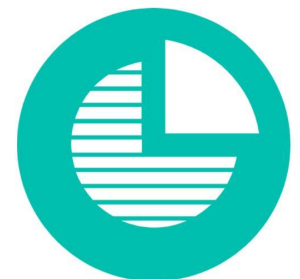
Au niveau national



6 apprenants sortants sur 10



sont en emploi salarié 6 mois après leur
sortie de formation



LES METIERS EN DEVENIR



**Educateur sportif en club,
entraîneur, moniteur d'activités
physiques adaptées...**



**Chargé de communication,
chargé de relation, partenariat,
sponsoring, commercial...**



**Responsable administratif
comptable et financier,
coordinateur d'équipe,
directeur sportif...**

ENCADREMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Contactez-nous

WWW.FORMATIONCOGITO.FR

- Des questions sur la formation ?
- Des questions sur l'alternance ?
- Des questions sur les coûts de formation ?



Michael Fouque

**Directeur administratif
Référént handicap et mobilité**

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS

 contact@formationcogito.fr

 07.84.17.76.38

— **l'humain au coeur de la formation** —



Suivez-nous